



CONTRAT DE FILIERE HORTICULTURE DU GRAND EST

ORIENTATIONS STRATEGIQUES 2017-2020

SOMMAIRE

Partie 1 : Préambule

- 1.1. Signataires et partenaires associés au présent contrat
- 1.2. Objet du contrat
- 1.3. Champ d'application
- 1.4. Pilotage, mise en œuvre et évaluation

Partie 2 : Etat des lieux et perspectives de la filière

- 2.1. Présentation de la filière horticole du Grand Est
- 2.2. Chiffres clés
- 2.3. Structures de développement actuelles du Grand Est
 - 2.3.1 Structuration de la filière à l'échelle Grand Est
 - 2.3.2. FLHOREAL – Fleurs et Plantes d'Alsace
 - 2.3.3. AREXHOR Grand Est station d'expérimentation du réseau ASTREDHOR
 - 2.3.4. ALDHOR – Association Lorraine pour le Développement Horticole
 - 2.3.5. Centres de formation
- 2.4. Diagnostic de la filière

Partie 3 : Orientations stratégiques

- 3.1 Maintenir le nombre d'horticulteurs et pépiniéristes
- 3.2. Augmenter la compétitivité et la rentabilité des exploitations
- 3.3. Acquérir et transférer des références technico-économiques dans les entreprises
- 3.4. Conforter la commercialisation des produits horticoles

Partie 4 : Plan d'actions

Synthèse

Partie 1

Préambule

1.1. Les signataires

Le présent contrat est conclu entre :

- la Région Grand Est, représentée par Monsieur Philippe RICHERT, son Président ;
- la structure Est Horticole, représentée par Monsieur Vincent DUCHESNE, son Président.

1.2. Objet du contrat

Installé depuis le 4 janvier 2016, le Conseil Régional Grand Est a décidé, après consultation des organisations professionnelles agricoles, de définir un projet de politique agricole 2016-2021 s'articulant autour de 4 priorités :

- Améliorer la compétitivité des entreprises et des productions agricoles ;
- Dynamiser l'innovation et la rendre accessible au plus grand nombre ;
- Diversifier les marchés et élargir les débouchés ;
- Assurer le renouvellement des générations et développer l'emploi en agriculture.

A partir de ces priorités, le déploiement de la politique agricole du Conseil régional repose sur 2 piliers complémentaires :

- Un socle de dispositifs transversaux qui précisent les conditions de base de l'intervention du Conseil régional en matière agricole sur l'ensemble du périmètre Grand Est et pour l'ensemble des filières agricoles ;
- Des contrats de filière dont l'objet est tout à la fois de décliner le socle de dispositifs en fonction des spécificités des enjeux propres à chaque filière, et le cas échéant des dispositifs spécifiques à chaque filière en fonction des besoins objectifs de ces dernières.

Dans sa forme, un contrat de filière repose sur la définition d'un plan d'actions priorisées au regard d'une stratégie co-construite sur la base d'un diagnostic partagé. A ce titre, il s'agit d'un document opérationnel destiné au pilotage concerté de la politique agricole régionale à destination d'une filière dont l'objet est d'assurer en continu l'efficience des actions mises en œuvre.

L'approche filière vise à envisager de manière globale et au niveau de chaque maillon de la chaîne de valeur de la production à la valorisation ultime la stratégie mise en œuvre de manière à garantir que les politiques régionales s'intègrent dans une approche structurelle.

Le présent contrat a pour objectif de définir les orientations stratégiques, les objectifs et les actions nécessaires pour renforcer le développement de la filière horticole et pépiniériste sur le grand est.

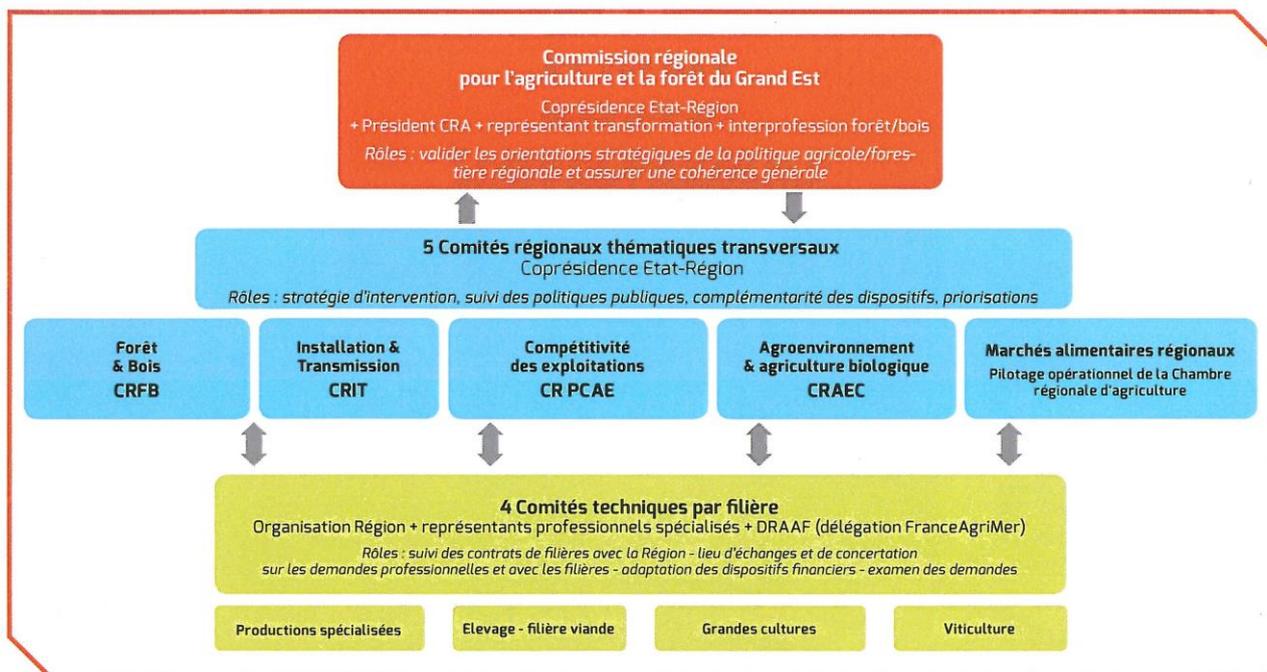
Il a été construit dans la continuité des dispositifs d'aides en vigueur sur les trois anciens territoires et traduit la volonté des professionnels et de la Région de renforcer la compétitivité, la structuration et le développement de la filière horticole.

1.3. Champ d'application

Les orientations stratégiques définies par le présent contrat concernent l'ensemble du territoire Grand Est et portent sur la période 2017-2020 pour l'ensemble des secteurs en lien avec les filières horticoles et pépiniéristes.

1.4. Pilotage, mise en œuvre et évaluation

La gouvernance de la politique agricole régionale de la Région Grand Est prévoit plusieurs comités techniques déclinés par filière comme le mentionne le schéma ci-après.



Le Comité technique Productions Spécialisées organisé par la Région, les représentants professionnels et la DRAAF assurera le suivi du contrat de filière horticulture et pépinière du Grand Est. A ce titre, le comité technique constituera le lieu pour :

- dresser le bilan des actions réalisées ;
- identifier les axes d'amélioration ;
- réviser le cas échéant les stratégies mises en œuvre ;
- adapter les dispositifs financiers ;
- examiner les demandes des professionnels ;
- assurer au terme des quatre années, l'évaluation du contrat de filière.

Selon les besoins, des groupes de travail spécifiques pourront être mis en place afin de débattre et d'expertiser techniquement des sujets particuliers.

La mise en place d'indicateurs dans la déclinaison des actions retenues dans la stratégie régionale promue par ce contrat permettra de faciliter le pilotage, le suivi, et l'évaluation des actions soutenues.

Il s'agit d'indicateurs de suivi permettant d'évaluer la situation régionale mais également de mesurer l'impact des stratégies mises en œuvre.

Le présent contrat est conclu pour une durée de quatre ans jusqu'au 31 décembre 2020 et pourra être prorogée, amendé en cas de besoin lors des comités techniques productions spécialisées. Un bilan approfondi sera réalisé à cette occasion.

Partie 2

Etat des lieux et perspectives de la filière

2.1. Présentation de la filière horticole du Grand Est

Le Grand Est regroupe 3 anciennes régions administratives : Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne. Près de 300 professionnels de l'horticulture et de la pépinière exercent leur activité sur ce bassin.

On peut noter une particularité importante au sein de ce grand est : une forte consommation horticole supérieure à la moyenne nationale. Celle-ci est liée à la tradition (le fleurissement, les fêtes et animations calendaires, les rameaux, le poinsettia ...) et au climat continental de cette grande région qui incite les habitants à jardiner et à sortir une fois l'hiver passé.

Cette forte consommation n'est pas suffisamment couverte par la production régionale: en effet, seuls 40 % de la consommation en floriculture et 30 % de la consommation en pépinière proviennent du grand est. La production de fleurs coupées est pour ainsi dire inexistante dans le bassin.

La position géographique du Grand Est facilite les échanges transfrontaliers, mais aussi les importations (surtout belges, allemandes et hollandaises).

Le paysage contrasté du bassin (plaines et moyenne montagne) donne un visage particulier à la production horticole : il existe une pépinière traditionnelle de plants forestiers et de sapins de Noël.

L'implantation des entreprises est calquée sur la répartition démographique et autour des grands axes de circulation. Le mode de commercialisation s'en ressent fortement : 2/3 des entreprises commercialisent au détail.

L'évolution du nombre d'entreprise est la même que celle observée dans le secteur agricole : le nombre des entreprises diminue, mais elles sont de plus en plus grandes et le plus souvent sous forme sociétaire. La production globale est en légère augmentation tous les ans de part un élargissement de la gamme produite.

Concernant l'horticulture: elle produit une très large gamme essentiellement sous serres et sous abris, les bulbes et les fleurs coupées sont absentes de la région. La grande tendance des légumes et condimentaires se confirme depuis plusieurs années. Celle-ci est souvent associée à une démarche AB.

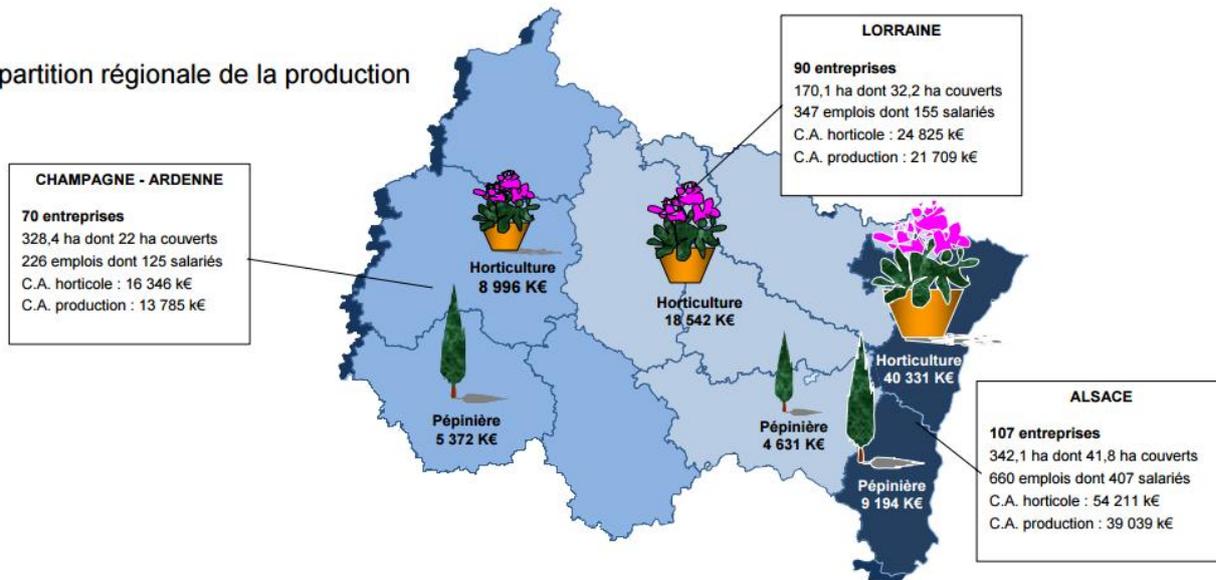
La pépinière est principalement une pépinière d'élevage, avec une spécificité forestière et fruitière issue de la tradition et du savoir-faire des pépiniéristes.

La production de plantes vivaces est de plus en plus importante aussi bien chez les horticulteurs que les pépiniéristes dans divers volumes (pots de 1 à 3 litres) et à des stades végétatifs très différents. La recherche de la diversification est omniprésente chez les producteurs qui souhaitent s'affirmer auprès de leurs clientèles.

2.2. Chiffres Clés

- Un **chiffre d'affaires « horticole » de 95,4 millions d'euros HT** (ventes de végétaux d'ornement, de plants fruitiers et de plants forestiers), dont 20 % environ sont réalisés en négoce (achat-revente de végétaux en l'état) ;
- Une **surface globale en culture de 840 hectares**, dont 96 hectares couverts en serres et tunnels et 49 hectares de plates-formes hors sol ;
- **1 232 emplois directs** (en équivalent temps plein, y compris les chefs d'entreprise), soit une moyenne de 4,4 ETP par exploitation.

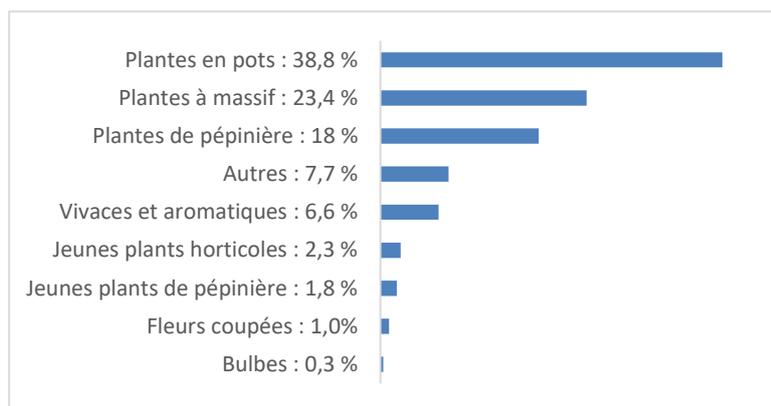
Répartition régionale de la production



Observatoire structurel des entreprises de la production > ÉDITION février 2015. © FranceAgriMer /

Horticulture = Plantes en pots, plantes à massifs et vivaces (y compris jeunes plants)
 Pépinière = Plantes de pépinière ornementale, fruitière et forestière (y compris jeunes plants) et bulbes
 Les productions autres : plants maraichers, plantes aquatiques... ne sont pas figurées

- Une forte dominante des plantes de printemps



Les plantes en pot et à massifs représentent 62,2 % des ventes de végétaux (38% au niveau France), devant les plantes de pépinières 18% (près de 30% contre 33% au niveau France).

Figure 2 : répartition des ventes par produit (valeur en 1000 €)

- Une zone de chalandise locale

Les producteurs du Grand Est restent majoritairement orientés sur le marché local (<10 kms) : 50%. La part régionale (<200km) reste importante : 39% des ventes.

Les ventes sur les marchés locaux et régionaux représentent plus de 88% des ventes (contre 67% au niveau France). Les expéditions intra union européenne et à l'export restent anecdotiques.

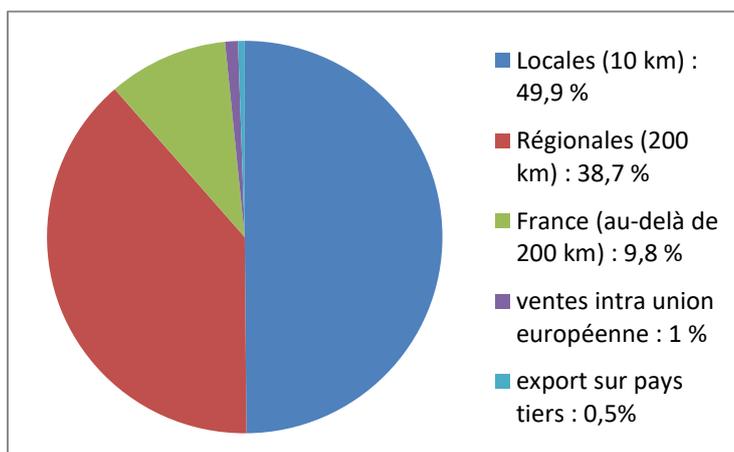
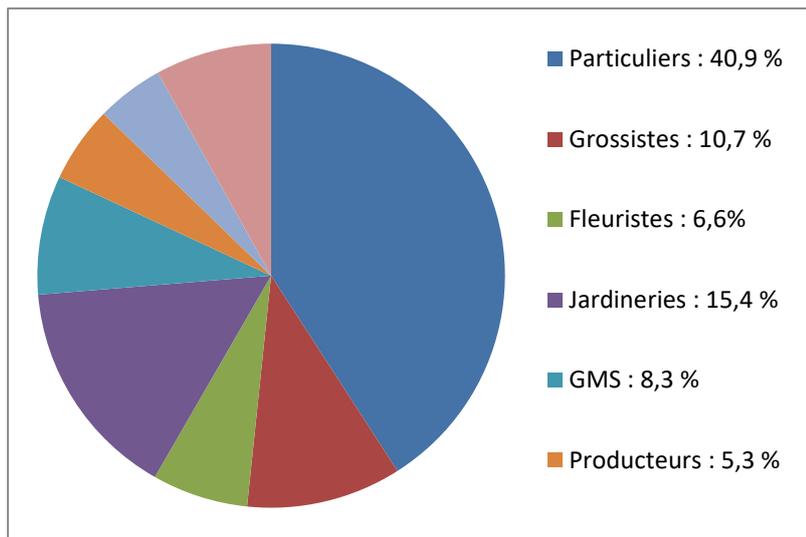


Figure 3 : répartition des ventes par zone géographique



• Importance de la vente directe sur les exploitations

Les producteurs de la région sont présents sur tous les circuits de distribution : près de 41% du chiffre d'affaires est réalisé en vente directe aux particuliers en 2014, 33 % sur la distribution spécialisée (jardineries, fleuristes et grossistes). Les marchés du paysage et des collectivités constituent également des débouchés importants.

Figure 4 : répartition des ventes par circuit (valeur en 1000 €)

2.3. Structures de développement actuelles du Grand Est

2.3.1 Structuration de la filière à l'échelle Grand Est

A l'étude depuis plusieurs années mais restée chantier à entreprendre, la récente réforme territoriale a été l'élément déclencheur pour la révision des statuts d'AREXHOR GRAND EST.

Les modifications ont concerné les missions de la station. Aux programmes d'expérimentation sont venues s'ajouter de la surveillance du territoire (BSV), de l'animation de filière (Agence de l'eau Rhin Meuse) et de l'accompagnement technique des professionnels vers des réductions de l'utilisation des pesticides (2 groupes DEPHY Ferme : un horticole et un pépinière ; et un « groupe 30 000 » Champagne-Ardenne). Ainsi l'objet d'EST HORTICOLE a été élargi à

- l'animation de la filière,
- la mise en place d'expérimentations,
- les appuis techniques et technico-économiques,
- la communication, la promotion et la valorisation de production horticole
- la formation,
- toute action visant à maintenir et développer la rentabilité des entreprises,
- toute action visant à améliorer le fleurissement et le cadre de vie.

Et plus généralement toutes opérations se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus.

Le nom a donc été changé pour éviter toute confusion sur les régions couvertes. En effet depuis 2007, le Grand Est d'AREXHOR englobait les cinq anciennes régions administratives : Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne, Bourgogne et Franche Comté. Les territoires couverts restant inchangés ; même si dorénavant ils rassemblent les régions Grand Est et Bourgogne - Franche-Comté; la station est depuis le 1^{er} janvier 2017 devenue EST HORTICOLE.

Après les modifications des statuts d'AREXHOR GRAND EST en EST HORTICOLE, les associations régionales de développement Franche Comté Horticole et ADHP Bourgogne ont fusionné au sein d'EST HORTICOLE et ont été dissoutes au 1^{er} janvier 2017.

Les horticulteurs et pépiniéristes alsaciens de l'association FLHOREAL ont décidé de rejoindre également EST HORTICOLE. La procédure administrative est en cours et devrait être finalisée pour la fin du premier semestre 2017.

Le plan de développement stratégique présenté ci-après, porté par EST HORTICOLE, s'adresse uniquement aux professionnels de l'horticulture de la région Grand Est.

Face à un contexte économique qui reste encore fragile, la filière horticole du Grand Est possède néanmoins de nombreux atouts. En effet, les habitants et les collectivités locales sont très sensibles à l'embellissement de leur cadre de vie. Le fleurissement en est le principal vecteur. Les répercussions économiques sont fortes tant sur les achats auprès des producteurs locaux que sur le tissu économique local en contribuant à l'installation des PME.

Les consommateurs de plus en plus éco responsables sont en demande de traçabilité et d'assurance qualité même pour les produits non alimentaires. Si la vente en circuit court apporte des réponses face à leurs craintes environnementales, il convient de les sécuriser en communiquant sur les conditions de culture. La Protection Biologique Intégrée et la mise en œuvre progressive des techniques de biocontrôle améliorent les conditions de travail du personnel et contribue avec l'identification des produits par des signes de reconnaissance à renforcer ce climat de confiance.

Biodiversité végétale, productions locales ou bien zéro pesticide chimique sont certes des attentes des consommateurs mais elles ne doivent pas se faire au détriment de la rentabilité économique des entreprises. Dans une filière où la concurrence est internationale le maintien de la compétitivité des exploitations reste une préoccupation omniprésente.

La profession horticole est consciente que son avenir repose sur des outils de travail performants, des salariés et des chefs d'entreprises formés aux nouvelles technologies, sur la diffusion de son savoir-faire et sur l'innovation par l'expérimentation. Elle doit s'adapter aux évolutions du marché et aux nouvelles demandes des consommateurs et doit aussi améliorer l'impact de sa communication auprès des clients.

Pour y parvenir l'union et la mutualisation des compétences sont nécessaires mais pas suffisantes. La Région Grand Est est sollicitée pour apporter son soutien dans les différentes actions menées par la filière horticole et présentées ci-après.

2.3.2. FLHOREAL – Fleurs et Plantes d'Alsace

FLHOREAL est la structure de développement alsacienne créée en 2011 à l'initiative des professionnels. Inscrite au tribunal d'Instance de Colmar sous la dénomination 'groupement de la filière horticole région Alsace', cette association regroupe une 40^{aine} de producteurs répartis sur l'ensemble du territoire.

L'objectif est de fédérer les producteurs et dynamiser la profession mais aussi de structurer et organiser l'ensemble de la filière. Flhoreal accompagne les professionnels à travers le développement, le conseil, l'appui technicoéconomique et l'animation de la filière. Son rôle est de conforter et développer les parts de marché de ses adhérents par des actions individuelles et collectives (formations, démarches qualité, montage dossiers d'aide, etc.).

Dans le cadre de sa stratégie promotionnelle et suite à un audit externe de la filière en 2015, Flhoreal s'est doté d'un identifiant fort : « Fleurs et plantes d'Alsace », constituant la signature collective des producteurs du réseau. Associée à un nouveau logo, cette marque permet de mieux communiquer et devient l'interface avec le grand public. Dans le domaine du fleurissement et de l'amélioration du cadre de vie, FLHOREAL a signé une convention de partenariat avec les ADT 67 et 68 dans le cadre de la nouvelle structure Alsace Destination Tourisme.

FLHOREAL fait partie du réseau ASTREDHOR à travers son adhésion à la station AREXHOR Grand Est et mène dans ce cadre des missions d'expérimentation sur le site du lycée du Pflixbourg à Wintzenheim, équipé d'un outil performant à cet effet. Cette action s'inscrit dans le cadre d'un partenariat fort de la profession avec le lycée et son Pôle Horticole. De plus, elle permet à l'EPLEFPA les sillons de Haute Alsace de répondre à sa mission de recherche et d'innovation en s'appuyant sur les besoins exprimés par la filière et la présence dans l'établissement d'une formation en BTS Production Florale.

Une réflexion quant aux contours de la structure est menée dans le cadre de la nouvelle région.

2.3.3. AREXHOR Grand Est station d'expérimentation du réseau ASTREDHOR

Depuis plus de 20 ans, la station mène des expérimentations sur les plantes en pots (serre chaude et serre froide), les vivaces et la pépinière (Pleine terre ou conteneurs).

Au fil des ans et en complément aux programmes d'expérimentation mis en place à la demande des professionnels, la station s'est spécialisée dans la recherche de débouchés nouveaux avec notamment, la

phyto-remédiation, les cultures hydroponiques et aquaponiques, ainsi que les fleurs comestibles et plus récemment vers l'agriculture urbaine.

Aujourd'hui cette station Interrégionale est cogérée par les professionnels des 4 anciennes régions administratives (Franche-Comté, Bourgogne, Alsace et Lorraine).

AREXHOR Grand Est unité constituante de l'institut technique ASTREDHOR pour le Grand Est fonctionne en étroite collaboration avec les organismes nationaux comme VAL'HOR (l'interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage) et les syndicats dont la Fédération Nationale des Producteurs de l'Horticulture et des Pépinières (FNPHP).

En plus des programmes d'expérimentation et de recherche qui permettent ainsi d'élaborer, de synthétiser et de diffuser des éléments techniques directement applicables par les producteurs et les collectivités adhérentes, AREXHOR Grand Est réalise des actions d'animation (2 groupes DEPHY ferme), de conseil et de promotion de la filière, menés en collaboration avec les groupements associés et les chambres des territoires concernés. Dans le cadre de l'appel à projet « ECOPHYTO 2 » porté par l'Agence de l'eau Seine Normandie, un groupe de dix-sept producteurs champardennais souhaite s'engager vers une agroécologie à bas niveau de produits phytosanitaires.

2.3.4. ALDHOR – Association Lorraine pour le Développement Horticole

Structure de développement présente pour porter les initiatives professionnelles comme la démarche Patrimoine Horticole Lorrain qui rassemble sept pépiniéristes qui se sont engagés à faire renaître la richesse botanique des obtenteurs lorrains du XX^{ème} siècle.

2.3.5. Centres de formation

- Lycée, Centre de Formation d'Apprentis et CFPPA du Bas-Rhin à Obernai Horticulture, Paysage (CAP agricole Jardinier paysagiste, Brevet Professionnel Agricole Travaux des aménagements paysagers, Bac pro Aménagements paysagers)
- EPLEFPA Wintzenheim-Rouffach (BAC Pro et BTSA Horti, BAC Pro et BTS Aménagement Paysager) *Horticulture, Paysage*
- Ecole d'horticulture et de Paysage de Roville aux Chênes (88) avec plus de 500 apprenants du CAP à la Licence en formation initiale ou par apprentissage. AREXHOR G.E. est membre du conseil d'administration de l'école et travaille en étroite collaboration avec les enseignants et les responsables de l'exploitation (pépinières et cultures sous serre)
- Lycée d'Enseignement Agricole de Courcelles Chaussy (57) qui dispense un BTS Paysage

2.4. Diagnostic de la filière

ATOUPS

- Une sensibilité plus prononcée des habitants du Grand Est aux végétaux. En effet, plus de 81% des ménages ont réalisé au moins un achat en végétaux d'ornement au cours de l'année 2016. Ce taux de fréquentation n'est que de 77% au niveau national.
- La présence de la station EST HORTICOLE relais de l'Institut de l'horticulture ASTREDHOR auprès des professionnels : missions de veille et d'innovation. La présence de conseillers sur le terrain pour accompagner les professionnels.
- Un patrimoine botanique très riche : Les botanistes comme Lemoine, Crousse et Simon ont non seulement marqué le début du XXème siècle en créant plus de 6000 variétés mais ont laissé leur empreinte avec des végétaux toujours présents chez les pépiniéristes français et canadiens.
- Un climat semi continental s'accompagnant d'une production de végétaux acclimatés résistants à la froidure de l'hiver.
- Une profession tournée vers la biodiversité et l'écologie. Jusqu'à mille références de végétaux sont recensées en pépinière. Tandis que les haies vives, les prairies fleuries et les plantes de service contribuent à l'installation des auxiliaires naturels.
- Les professionnels très motivés croient en l'avenir de leur profession

FAIBLESSES

- Un marché qui stagne : face à la crise économique, les végétaux ne sont pas considérés comme des produits de première nécessité. Le budget moyen des ménages du Grand Est consacrés à l'achat de végétaux est inférieur à celui enregistré au niveau national (111,6€ contre 120,7€)
- Des consommateurs qui vieillissent et des jeunes qui se désintéressent des végétaux. Selon la fédération des jardinerie, seuls 20% de la population sont sensibles aux végétaux
- Un outil de travail cher qui vieillit ; en effet 1/3 des serres utilisées a plus de 20 ans (Agreste)
- Nécessité pour les chefs d'entreprises d'être performants aussi bien dans les domaines techniques et dans la commercialisation des végétaux. Cette multi compétences n'est pas enseignée et est difficile à concilier

OPPORTUNITES

- La localisation géographique du Grand Est avec ses quatre frontières. En effet chaque jour plus de 160 000 personnes traversent une frontière pour aller travailler au Luxembourg, le plus grand nombre, en Allemagne ou en Suisse et à peine 10 000 frontaliers prennent la direction de la Belgique. Ces frontaliers de résidence possèdent très souvent un pouvoir d'achat plus important.
- Selon l'observatoire régional du tourisme, plus de 22,6 millions de touristes se sont arrêtés dans le Grand Est pour sa gastronomie, son bien-être, ses métiers d'art, mais aussi pour sa richesse patrimoniale et sa diversité des paysages.
- La présence de centres de formation spécialisés en horticulture et un environnement universitaire de qualité facilitent l'émergence d'une nouvelle horticulture.
- Les consommateurs sensibles à l'achat local. La moitié des végétaux vendus par les producteurs parcourt moins de 10 km et 72 AMAP essaient sur le territoire grand Est
- Une forte sensibilité aux méthodes alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires est palpable dans les exploitations, plus de 25% des producteurs mettent en place la Protection Biologique Intégrée dans leurs cultures.

MENACES

- Une concurrence internationale omniprésente : plus des 2/3 des plantes vendues dans le Grand Est ont été importées (Pays Bas, Belgique, Allemagne, Danemark mais aussi Italie et Espagne)
- Une main d'œuvre française chère qui impacte la rentabilité des exploitations, distorsion de concurrence
- Le poste main d'œuvre est le premier poste de charges pour les exploitations horticoles avec en moyenne plus de 4 ETP par exploitation
- Un manque d'installations de jeunes alors qu'il y a des centres de formation avec des apprenants. Le prix moyen d'un mètre carré de serre verre vide dépasse les 100€. Il convient de doubler cette valeur pour obtenir 1m² de serre équipée. Pour être économiquement viable, les surfaces couvertes doivent se situer aux alentours de 2000m²
- Un mouvement de « contraction » des structures, entre 2011 et 2015 la profession a perdu 2,2% d'exploitations.
- Des impasses techniques dans certains cas. La palette de produits phytopharmaceutiques disponibles pour la filière horticole se réduit petit à petit au fil des ans. Rares sont les nouvelles molécules qui font l'objet d'une demande d'homologation pour une petite filière comme l'horticulture.

Partie 3

Orientations stratégiques

Forte de son particularisme, la profession horticole est consciente que son avenir repose sur des outils de travail performants, des salariés et des chefs d'entreprises formés aux nouvelles technologies, sur la diffusion de son savoir-faire et sur l'innovation par l'expérimentation. Elle doit également s'adapter aux évolutions du marché et aux nouvelles demandes des consommateurs et doit aussi améliorer l'impact de sa communication auprès des clients. Quatre enjeux cruciaux sont ainsi présentés au titre du présent contrat de filière :

- **MAINTENIR LE NOMBRE D'HORTICULTEURS ET PEPINIERISTES** en accompagnant l'installation, la création et la transmission d'entreprises
- **AUGMENTER LA COMPETITIVITE ET LA RENTABILITE DES EXPLOITATIONS** grâce à l'accompagnement des investissements, la formation, l'accompagnement technico-économique et l'innovation par l'expérimentation
- **ACQUERIR ET TRANSFERER DES REFERENCES TECHNICO-ÉCONOMIQUES DANS LES ENTREPRISES** en menant des actions d'expérimentation
- **CONFORTER LA COMMERCIALISATION** des produits horticoles avec la mise en place de formations, l'accompagnement des circuits courts, les signes de qualité tels que plante bleue, PHL ou Fleurs et plantes d'Alsace

3.1. *Maintenir le nombre d'horticulteurs et pépiniéristes*

Ce premier axe vise à accompagner l'installation-transmission et permettre le renouvellement des générations.

3.2. *Augmenter la compétitivité et la rentabilité des exploitations*

Ce deuxième axe vise à :

- augmenter la compétitivité des exploitations en favorisant la modernisation des structures ;
- accompagner les exploitations dans l'amélioration de leurs performances (économiques, environnementales, sociales) pour faire face aux mutations économiques actuelles.

3.3. *Acquérir et transférer des références technico-économiques dans les entreprises*

Ce troisième axe vise à :

- soutenir les programmes de recherche ;
- aider à la diffusion des connaissances ;
- encourager les programmes d'expérimentations innovants en lien avec l'agriculture durable.

3.4. *Conforter la commercialisation des produits horticoles*

Ce quatrième axe vise à :

- encourager les actions collectives de promotion des marques régionales et des signes de qualité de la filière telles que « Fleurs et plantes d'Alsace », plante bleue, Patrimoine Horticole Lorrain ;
- développer la vente directe dans les exploitations horticoles.

Partie 4 Plan d'actions

Enjeu Maintenir le nombre d'horticulteurs et pépiniéristes	
Action	Réalisation d'audit technico-économique et suivi technique personnalisé pendant les trois premières années d'activité
Priorité pour la profession	2
Problématique identifiée	Malgré l'implantation de centres de formations performants dans la région, le nombre d'installation des jeunes demeure trop limité. Le montant des investissements, certes, reste le principal frein mais le manque d'expérience et d'expertise peut être source d'échec.
Objectif	Encourager les projets d'installation en sécurisant les parcours : - En amont de l'installation : en réalisant un audit technico-économique des projets - En aval en donnant accès à un suivi technique personnalisé pendant les trois premières années d'activité.
Modalités d'action	- En amont du projet d'installation accompagnement technique de validation du projet - Au moment de l'installation aide à la trésorerie. - Après l'installation : accompagnement technico économique visant la consolidation du projet Accompagnement technique des JA réalisés Est horticole avec un engagement de suivi minimal de 3 ans Dispositifs régionaux votés par la Séance Plénière du 18 novembre 2016
Cible	Exploitants horticoles et pépiniéristes (individuel ou société agricole) reconnu portant un projet d'installation à titre principal ou secondaire
Modalités d'intervention Conseil Régional	- Audit d'exploitation agricole : 80 % dans la limite de 1500 € - Aide à la trésorerie : DJA ou SIA pour les publics inéligibles à la DJA - Suivi accompagné d'installation : 80% d'une dépense plafonnée à 1 500 € / an <i>Réalisation des prestations de conseil et d'appui technique par des structures agréées suite à un appel à candidature. Aide versée au prestataire qui émet une facture mentionnant la contribution régionale</i>
Budget prévisionnel	Non évalué
Planification	Opérationnel
Critère de suivi et d'évaluation	- Nombre d'exploitants ayant bénéficié de ce type d'aide - Evolution du nombre de projet d'installation dans les filières considérées - Emplois créés dans le cadre des installations

Enjeu Augmenter la compétitivité et la rentabilité des exploitations	
Action	Aide aux investissements dans les exploitations
Priorité pour la profession	Investissements matériels : 2
Problématique identifiée	<p>Dans un contexte de forte exposition à la concurrence nationale et internationale et de forte pression foncière, il est impératif pour les entreprises d'investir afin de rester performante, de disposer d'outils de production modernes et de pouvoir ainsi être compétitives. La région compte encore des outils vétustes dans certaines entreprises et les besoins en matériels divers (équipements, récupération, désinfection, logistique etc.) sont importants pour tous les types d'entreprises. Ces investissements sont nécessaires car leur absence pénalise la productivité, entraîne des coûts des coûts de main d'œuvre et de la pénibilité du travail.</p> <p>L'appel à projet P3A 'serres horticoles et maraîchères' de FranceAgriMer s'adresse aux investissements conséquents compris entre 50 000€ et 3 millions d'euros. L'accès à cet appel à projet est souvent de courte durée (1 à 2 mois), ainsi de nombreux projets ne peuvent bénéficier de l'aide.</p>
Objectif	Moderniser les outils de production afin de maîtriser les coûts de main d'œuvre, de contrôler les postes de dépenses énergétiques et de réduire la pénibilité du travail.
Modalités d'action	Aides régionales à l'investissement en matériel productif
Cible	Exploitants horticoles et pépiniéristes (individuel ou société agricole), CUMA
Modalité d'intervention Conseil Régional	<p>Aide à l'investissement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan de compétitivité des exploitations agricole sur chacun des périmètres PDR - Socle régional d'aide à l'investissement pour pallier les déséquilibres liés aux PDR <p>Liste des investissements éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Matériel de culture hors-sol - Construction, modernisation et équipements intérieurs de serres, tunnels et aires à conteneurs - Aménagement et équipements d'aire à conteneur - Appareil de taille pneumatique, nacelle - Systèmes d'arrosage et d'irrigation raisonnée - Matériels dédiés à la réduction des produits fertilisants - Equipements liés à la gestion des effluents et des déchets dont broyeur de résidus de taille - Equipements et matériels de protection des cultures (hors clôtures des parcelles) <p>Pour les dossiers portés par des jeunes agriculteurs (démarrage d'une nouvelle exploitation uniquement), le dossier pourra être étudié au cas par cas, le plafond des dépenses éligibles pouvant être réévalué à 175 000 €.</p>
Budget prévisionnel	100 000 € à 150 000 € /an
Planification	Investissement période juin 2017-2020
Critère de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'exploitations ayant bénéficié de ce type d'aide - Evolution du volume d'investissement

Enjeu Acquérir et transférer des références technico-économiques dans les entreprises	
Action	Soutien au programme d'expérimentation du Grand Est et transfert des références acquises
Priorité pour la profession	1
Problématique identifiée	<p>Les différents essais mis en place sur la parcelle expérimentale de Roville aux Chênes visent l'acquisition de références technico économiques sur la globalisation des méthodes alternatives utilisables à l'échelle de l'exploitation de la sélection de la gamme végétale à sa mise en marché.</p> <p>Les résultats des expérimentations menées sur cette station expérimentale doivent être diffusés sur l'ensemble de la région Grand Est. Pour se faire, la filière sollicite l'aide du Conseil Régional pour couvrir les frais liés à la diffusion des informations techniques sur les territoires alsaciens et champardennais.</p>
Objectifs	<p>Acquérir de nouvelles connaissances liées aux ITK et programme de sélection</p> <p>Permettre l'appropriation, par un maximum de professionnels, des conclusions d'expérimentation quant aux solutions techniques les mieux adaptées à la production horticole du Grand Est.</p>
Modalités d'action	<p>Aide au programme d'expérimentation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en œuvre de techniques culturales avec limitation des intrants pour adapter les itinéraires techniques - établir des itinéraires techniques permettant la réduction de la dépense énergétique des productions horticoles - sélection de la gamme végétale de la production à sa mise en marché <p>Aide aux actions d'animation et de transfert des connaissances</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prise en charge des frais de l'animatrice mise à disposition par la Chambre d'Agriculture Alsace pour le suivi des expérimentations sur le territoire alsacien (programme décentralisé au pôle horticole de Wintzenheim) - Aide à la diffusion de bulletins, newsletters, et intégration d'informations technico-économiques sur le site Internet Est Horticole Nouvelle action
Cible	Est horticole
Modalité d'intervention Conseil Régional	Dispositif Soutenir le progrès en agriculture, viticulture et forêt
Budget prévisionnel	<p><u>Programme d'expérimentation</u> : Aide demandée de 62 000 € pour un coût total de dépenses évaluées à 124 000 € par an</p> <p><u>Transfert des connaissances</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prise en charge des frais de l'animatrice mise à disposition par la Chambre d'Agriculture Alsace : 50% des frais de l'animatrice plafonnés à 40 000 €, soit une aide de 20 000 € annuelle. - Aide à la diffusion de bulletins, newsletters, et intégration d'informations technico-économiques sur le site Internet Est Horticole : 50% des frais engagés plafonnés à 10 000 € HT/an, soit une aide de 5 000 €
Planification	Aide annuelle 2017-2020
Critère de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'expérimentation - Nombre de publications de fond destinées aux professionnels sur les sujets d'expérimentation quel que soit le support

Enjeu Conforter la commercialisation des produits horticoles	
Action	Promotion des productions horticoles régionales
Priorité pour la profession	Outils de promotion : 1 Animation : 2
Problématique identifiée	La filière horticole souhaite réaliser des actions collectives de promotion des marques régionales et des signes de qualité de la filière telles que « Fleurs et plantes d'Alsace », Elsass Geranium, Patrimoine Horticole Lorrain afin d'améliorer l'impact de la communication auprès des clients.
Objectif	Consolider les marchés régionaux
Modalités d'action	Aide au plan de communication de la filière horticole Grand Est : Le plan de communication tiendra compte des démarches spécifiques de chaque territoire telles que les marques « Fleurs et Plantes d'Alsace », Patrimoine Horticole Lorraine... Animation des différents groupes territoriaux constituant le Grand Est : 4000 € soit un accompagnement à hauteur de 50% des frais d'animation des différents groupes territoriaux constituant le Grand Est
Cible	EST HORTICOLE
Modalités d'intervention du Conseil Régional	Dispositif régional Promotion des productions régionales
Budget prévisionnel	<u>Programme de promotion</u> : Aide sollicitée à hauteur de 35 000 € pour un budget global annuel évalué à 60 000 €. <u>Actions d'animation</u> : Animation des différents groupes territoriaux constituant le Grand Est : 4000€ soit un accompagnement à hauteur de 50% des frais d'animation des différents groupes territoriaux constituant le Grand Est
Planification	Aide annuelle 2017-2020
Critères de suivi et d'évaluation	- Nombre de producteurs engagés dans les différentes démarches qualité - Evolution de la production sous signe de qualité - Evolution de la présence des productions régionales sur le marché
Action	Améliorer l'accueil au public dans les points de vente
Priorité pour la profession	3
Problématique identifiée	Les exploitants horticoles souhaitent bénéficier, au même titre que les exploitants agricoles, d'aides pour l'amélioration des systèmes de vente directe afin de développer la commercialisation de leurs produits.
Objectif	Consolider les marchés régionaux
Modalités d'action	Aide aux investissements réalisés par les horticulteurs dans le cadre d'une amélioration de l'accueil au public

	Liste des investissements éligibles : - matériel et équipements liés à l'aménagement et l'agencement du local de vente
Cible	Exploitants horticolas et pépiniéristes (individuel ou société agricole)
Modalité d'intervention du Conseil Régional	Aide à l'investissement - Plan de compétitivité des exploitations agricole sur chacun des périmètres PDR - Socle régional d'aide à l'investissement pour pallier les déséquilibres liés aux PDR
Budget prévisionnel	20 000 € env. pour la période 2017-2020
Planification	Aide annuelle 2017-2020
Critères de suivi et d'évaluation	- Nombre d'exploitations ayant bénéficié de ce type d'aide - Volume d'investissements générés

Synthèse du contrat de filière horticulture et pépiniériste du Grand Est

